VILLE DE PÉRIERS

2024/02/11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : jeudi 22 février 2024	L'an deux mille vingt-quatre, **le 22 février 2024 à 18h00**, le Conseil Municipal, dûment convoqué en séance ordinaire par convocations individuelles expédiées le 16 février 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Le Maire.
Nombre de Conseillers : ☞ En exercice : **19** ☞ Présents : 15 ☞ Votants : 16 ☞Absents excusés : 4	Monsieur Gabriel **DAUBE,** Maire et Madame Odile **DUCREY,** Messieurs Marc **FEDINI**, Guy **PAREY**, Damien **PILLON**, Adjoints. Mesdames, Maryvonne **BLYTH,** Céline **DELAFOSSE,** Françoise **DESHEULLES,** Chantal **LETHIMONNIER**, Isabelle **LEVOY,** Nohanne **SEVAUX** Conseillères. Messieurs, Bertrand **LEBOUTEILLER,** Julien **LESAGE**, Jacques **MARIE,** Etienne **PIERRE DIT MERY** Conseillers. Absents excusés : Françoise **GASSELIN,** Fanny **LAIR,** Monique **LEBRUN** (pouvoir à Madame Odile DUCREY)**,** Jérôme **LECONTE.**
A assisté également à la réunion	Madame Floriane **DIXNEUF**, Responsable des moyens généraux
Secrétaire de séance	Madame Françoise **DESHEULLES**, Conseillère municipale

Délibération 2024.02.11 – Modification de la délibération n°2024/01/5 approuvant le plan de financement et la demande de subvention auprès de la DRAC pour l'entretien annuel de l'orgue

Code 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal,

VU, le Code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°2017/06/76 du Conseil municipal en date du 30 juin 2017, par laquelle les élus municipaux ont donné un accord préalable au classement de l'Orgue de l'Eglise de Périers au titre des monuments historiques,

VU, l'arrêté de classement au titre des Monuments Historiques de l'Orgue J.W. Walker de l'Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul de Périers en date du 26 juillet 2017,

VU, la délibération n°2024/01/5 du conseil municipal en date du 23 janvier 2024,

CONSIDERANT que ce classement permet à la commune de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, une subvention pour assurer son entretien annuel,

CONSIDERANT que pour 2024, cette subvention s'élève à 45% du coût des travaux,

CONSIDERANT le contrat d'entretien annuel conclu auprès de la société MANUFACTURE D'ORGUES ROBERT FRERES chiffrant cet entretien à 579.00 € HT, soit 694.80 € TTC pour l'année 2024,

Après en avoir délibéré :

Article 1 :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention pour l'entretien annuel de l'Orgue J.W. Walker et à signer tout document afférent.

Article 2 :

- **MODIFIE** la délibération n°2024/01/5 en ce sens.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,
Fait à Périers,

MAIRIE DE PERIERS 50190 PERIERS

Signé par : Gabriel Daube
Date : 26/02/2024
Qualité : Maire de Periers

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de son affichage (ou de sa notification aux intéressés), faire l'objet des recours suivants :
Recours gracieux auprès de mes services ou recours contentieux auprès du tribunal administratif de CAEN. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».